

• CAMPING MUNICIPAL

Depuis le 1^{er} mai, le camping municipal Parc Servois est ouvert et ce jusqu'au 30 septembre.

Mélanie comme l'an dernier effectuera le service d'accueil et d'entretien pour la saison.
Tél : 06 89 31 50 47



• CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Vous êtes invités à participer à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 qui se déroulera au monument aux morts à 11 h 30.

Cette cérémonie aura lieu en présence des membres du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des enfants de Gardonne, du Trèfle Gardonnais et de la chorale les « Choeurs Unis ».

Un vin d'honneur vous sera offert à la fin de la cérémonie.



• THÉÂTRE

Alice et la troupe du pigeonnier présentent :
Un pays pas si merveilleux
Entrée gratuite

Le 17 mai à 20 H au Foyer Club
Réservation conseillée : ij.ej@la-cab.fr
Un projet porté par l'info jeunes/espace jeunes de la CAB



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- CÉRÉMONIE DE LA VICTOIRE 1945 - 8 mai - 11 H 30
- QUINE - Club de l'amitié - 13 mai - 14 H 15
- THÉÂTRE - Jeunes de la cab - 17 mai - 20 H
- QUINE - Club de l'amitié - 11 juin - 14 H 15
- FÊTE DE LA MUSIQUE ET DE LA ST. JEAN - 21 et 22 juin



*Les larmes sont à l'âme
ce que le savon
est au corps.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Le mois d'avril est terminé et nous l'avons consacré en partie, comme chaque année, à la préparation du budget communal.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 423 873,29 € et le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 823 574,88 €.

Au-delà des investissements programmés tels que la remise à neuf du logement n° 4 au 9 Avenue du Périgord, l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues, la construction du nouveau restaurant scolaire et la réfection de la toiture de la mairie, nous espérons pouvoir finaliser le dossier du « bien sans maître » 106 Avenue du Périgord.

Pour la deuxième année et ce jusqu'en 2028, la commune participera au financement du nouveau Centre de Secours du Bergeracois en versant la somme annuelle de 40 485 €.

Afin de freiner la circulation et sécuriser la sortie de l'école, il va être installé un feu pédagogique Avenue du Périgord dans le sens Bordeaux – Bergerac.

Le budget des locaux commerciaux et camping s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 56 068, 57 € pour le fonctionnement et à la somme de 139 210,41 € pour l'investissement.

La première tranche des travaux au niveau des sanitaires du camping sera terminée avant la saison, la seconde tranche aura lieu en octobre.

Ces budgets ont été présentés et votés par le conseil municipal sans hausse des taux d'imposition au niveau communal malgré la baisse continue des dotations de l'État.

Depuis quelques jours, il nous parvient des échos de la direction de La Poste qui nous amènent à penser que nous allons de nouveau avoir à nous mobiliser et à veiller à ce que la ruralité ne soit pas dépossédée de tous ses services...

Je sais pouvoir compter sur votre soutien dans toutes les circonstances et vous savez que de notre côté, nous restons proches de vous, pour vous, et avec vous.

Bien à vous,

Votre Maire, Pascal DELTEIL.

Le mercredi 6 avril à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciements des familles LAGARDE, DARCHY, MAGNOL-CHASSAIGNE, MINEAU et CALLEGARO pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de leurs proches.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2025
M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres

- Vote des budgets primitifs
- Budget Principal.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 423 873,29 € pour la section de fonctionnement et 2 823 574,88 € pour la section d'investissement.

Pour l'année 2025, le montant prévisionnel voté des subventions versées aux associations s'élève à 16 000 €.

- Budget annexe locaux commerciaux rue de l'ancien foirail et camping.
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme 56 068,57 € pour la section de fonctionnement et 139 210,41 € pour la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget principal ainsi que le budget des locaux commerciaux.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.
M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux de l'année 2024 soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,66 %
- taxe d'habitation : 6,34 %

- Convention pour le contrôle technique des points d'eau Incendie de la commune.
M. le Maire explique au conseil municipal que la convention qui a été signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) pour le contrôle technique des points d'eau est devenue obsolète. En effet la délibération n°C2024_058 du conseil d'administration du SDIS réuni le 27 juin 2024 relative au coût du contrôle technique des points d'eau sous pression, fixe le coût à 30 € par point d'eau contrôlé au lieu de 20 € précédemment .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à signer la convention avec le SDIS 24 pour le contrôle technique des points d'eau incendie sous pression
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

• RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER EN MATIÈRE DE BRUITS

Le soleil donne à chacun l'envie de jardiner, biner, bricoler ou tondre.

Toutefois il est bon de rappeler les règles fixées par la préfecture (réglementation des bruits de voisinage) en ce qui concerne les propriétés privées. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique comme bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques... ou les tondeuses, taille-haies, débroussailluses et motoculteurs... ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h
le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h

Le bruit nuit à la santé et contribue à la détérioration des relations de voisinage.

Alors limitons les bruits et respectons la tranquillité de chacun.



• GARDONNE BASKET CLUB

Des nouvelles du GARDONNE BASKET CLUB !!!!

Une montée, un titre et une finale...

Les U11 garçons sont champions de DORDOGNE : après un championnat quasi sans faute et une invincibilité à domicile, ils remportent le Final Four au Lardin face au prestigieux club de Boulazac...

Les U15M sont en finale départementale qui se déroulera à GARDONNE le 10 mai à 15h00 : ils finissent 1^{er} de leur poule de championnat régulier et écartent en demi-finale, les voisins Monestier, dans un beau match de basket et une belle ambiance...



• RACCORDEMENT 3^{ème} TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a réalisé le déploiement du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de la route de Monteton, l'Avenue du Périgord (du gymnase à 100 mètres au-delà du carrefour avec Monteton), ainsi que les routes du petit Caminel et rue Neuve.

Les travaux étant terminés, la CAB vous informe des points suivants adoptés par délibération du Conseil Communautaire (2025-049) du 17 mars 2025 :

- vous pouvez réaliser vos travaux de raccordement au réseau public d'assainissement, conformément aux prescriptions techniques jointes en annexe à ce courrier et après avoir retourné le coupon « Déclaration de branchement d'assainissement domestique » (coupon à découper à la fin des prescriptions techniques).
Ce coupon est à retourner à la CAB avant la réalisation de vos travaux de raccordement, afin que l'un de nos agents puisse effectuer un contrôle de conformité de vos installations « tranchées ouvertes ».

- à compter du 2^{ème} semestre 2025, vous serez redevable de la redevance assainissement collectif selon le tarif en vigueur

- vous devrez également vous acquitter de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) d'un montant par tabouret de 1000 € par le biais d'un avis de somme à payer envoyé par le Trésor Public.

Les services de la CAB se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information ou précision qui s'avérerait nécessaire.

Le service de l'assainissement collectif de la CAB.



• CONVIV'ART

Franc succès pour le Karaoké organisé par le groupe «Vocal'Ease» de l'association Conviv'art ce samedi 26 avril à la salle des fêtes de Gardonne.

Environ 80 personnes ont participé et contribué à la réussite de cette soirée.

On a chanté et on a dansé dans une ambiance festive et chaleureuse.



- Construction Restaurant scolaire Gardonne : approbation de la phase Avant-Projet-Définitif (A.P.D).

M. le Maire présente au conseil municipal l'Avant-Projet-Définitif (APD) relatif à la construction du Restaurant scolaire, considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'Avant-Projet définitif APD remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO).

Le coût global de l'opération estimé en phase APD est de 913 859 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le programme de l'Avant-projet définitif relatif à la construction du Restaurant scolaire ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 913 859 € HT

- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire.

M. le Maire rappelle qu'en date du 15 mai 2024, une délibération a été prise pour attribuer à la société SCAPA ARCHITECTES ASSOCIÉS le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire pour un montant de 63 900 € HT soit 76 680 € TTC. Il est nécessaire de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux de la construction du Restaurant scolaire retenu pour calculer les honoraires définitifs de maîtrise d'œuvre s'élève à 913 859,00 € HT, ce qui porte le montant du marché de maîtrise à 82 247,31 € HT soit 98 696,78 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant au marché de maîtrise pour la construction du restaurant scolaire fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 82 247,31 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant avec la société SCAPA ARCHITECTES ASSOCIÉS ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

- Recrutement service Animation.

M. le Maire indique à l'assemblée que deux contrats uniques d'insertion concernant 2 agents arrivent à échéance au 30 avril 2025. M. le Maire propose de les renouveler dans le cadre d'un contrat aidé à compter du 1^{er} mai 2025 à temps non complet 20 h 00 pour une durée d'un an.

Suite à l'information de Pôle Emploi concernant le gel des budgets pour les contrats aidés CUI PEC et devant l'incertitude de pouvoir continuer à bénéficier de ce type de contrat, Monsieur le Maire propose d'embaucher ces deux agents en contrat d'accroissement temporaire d'activité si les contrats aidés ne sont pas possible. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité accepte de recruter ces 2 agents en qualité d'animateur de jeunes enfants à compter du 1^{er} mai 2025 et jusqu'au 30 avril 2026 pour une durée de 20 h 00 hebdomadaire soit en contrat aidé soit en contrat d'accroissement temporaire d'activité (indice majoré 366). La rémunération de ces 2 agents sera calculée au prorata du temps de travail.

- Recrutement et rémunération d'un agent contractuel au camping municipal pour la saison 2025.

Le conseil municipal charge M. le Maire de recruter un agent saisonnier pour l'accueil et l'entretien du camping municipal. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mai 2025 date à laquelle ouvrira le camping et jusqu'au 30 septembre 2025, date de la fermeture.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 366 au prorata du temps de travail.

- Rapports des commissions.

- La commission « collecte et traitement des déchets » réunie le mardi 8 avril a décidé de choisir l'entreprise SUEZ pour le ramassage des ordures ménagères des bâtiments communaux.

- Commission école : la 6^{ème} classe à l'école sera maintenue pour la rentrée 2025

- La commission animation organise une séance de cinéma plein air « le Grand Bain » avec un marché nocturne le jeudi 24 juillet et un autre marché nocturne le jeudi 21 août.

- Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 10 mars 2025.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

Prochains conseils municipaux : les 7 mai et 4 juin 2025 à 19 h



• BRIC À BRAC

Ce dimanche 20 avril, le 31^{ème} bric à brac a tout de même eu lieu. Certains sont restés à l'extérieur tandis que d'autres se sont installés dans la salle du foyer club qui a été mise à disposition par la commune.

Le comité des fêtes vous donne rendez vous le dimanche 19 avril 2026.



• DUCKS DE GARDONNE

On la fait

Historique !

Pour une première saison d'existence, les Ducks remportent le titre de champion national UFOLEP 2025 au terme d'un match à gros suspens face aux Aligators de Rochefort, après un début de match très mal embarqué (14-0 à la mi-temps pour Rochefort) face à une grosse attaque aérienne.

Au retour des vestiaires, nos Canards reviennent d'entre les morts et réussissent à passer devant au tableau d'affichage à 3 minutes de la fin (30-22) grâce à 2 TD à la course de Mario Batoca, 1 TD à la course de Vincent Coste et 1 TD à la passe de Brice Daleigre pour Vincent, le tout bien aidé par notre O-line qui est monté en puissance tout au long de la saison.

C'était sans compter sur un énième assaut aérien des Rochefortais qui égalisent au coup de sifflet final.

Le titre allait donc se jouer en prolongation.

Rochefort attaque en premier et se fait intercepter par notre Safety Mike Gooltard (auteur d'un très gros match défensif, 2 interceptions). Attaque des Ducks, et comme un symbole, c'est notre Brice Daleigre qui inscrira le touchdown victorieux dans nos retranchements.

Merci aux arbitres, aux Peaux Rouges et leurs bénévoles et à l'UFOLEP pour la très belle organisation du jour.

Nous remercions de la meilleure des manières la Mairie de Gardonne, nos partenaires, notre staf, nos coaches, nos joueurs, nos bénévoles et nos supporters qui ont réalisé un très gros travail toute la saison.

On ramène la coupe à la maison et on va fêter ça sur cette fin de saison.

Go Ducks ! Go Gardonne !

Les Ducks

